

NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2025/035

Genève, le 20 mars 2025

CONCERNE :

L'APPLICATION DE L'ARTICLE XIII EN ÉQUATEUR

Mise à jour de la recommandation de suspension du commerce à des fins commerciales de spécimens de requins en provenance de l'Équateur

1. Dans sa [Notification aux Parties No. 2024/043](#) du 11 mars 2024, le Secrétariat a communiqué aux Parties la recommandation du Comité permanent concernant la suspension du commerce à des fins commerciales de spécimens de raies et de requins inscrits à l'Annexe II de la CITES avant la CoP19, en provenance de l'Équateur ou dont le pays d'origine est l'Équateur.
2. À sa 78^e session (SC78, Genève, février 2025), le Comité permanent est convenu que les Parties **devraient continuer de suspendre le commerce des spécimens de requins en provenance de l'Équateur pour *Carcharhinus falciformis*, *Alopias* spp. et *Isurus* spp.** Cette suspension restera en vigueur jusqu'à ce que l'Équateur mette pleinement en œuvre la recommandation du Comité permanent figurant dans le document [SC78 Sum. 6 \(Rev. 1\)](#). Les quotas d'exportation annuels figurent dans la [Liste des quotas d'exportation](#).
3. La mise à jour de la recommandation de suspension du commerce à des fins commerciales de spécimens de *Carcharhinus falciformis*, *Alopias* spp. et *Isurus* spp. en provenance de l'Équateur ou dont le pays d'origine est l'Équateur **est entrée en vigueur le 25 février 2025**, date à laquelle le résumé de séance de la 78^e session du Comité permanent a été adopté.
4. Les Parties sont priées de communiquer cette recommandation à leurs autorités douanières et autorités de lutte contre la fraude, et de faire preuve de diligence raisonnable pour éviter d'accepter par erreur des spécimens d'espèces faisant toujours l'objet d'une recommandation de suspension du commerce à des fins commerciales. Il est rappelé aux Parties que la liste complète des Parties faisant l'objet d'une recommandation de suspension du commerce peut être consultée sur le site Web de la CITES dans la section : [Documents/Suspensions du commerce](#).